

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 avril 2023

**Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15**

**Sont présents** : BÉNITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, GALERY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, TEISSEBRE Janine

**Sont absents** : BOUTONNET Sabine (Procuration à DONEYS Jean-Luc) PORTERO Séverine (Procuration à BENITO Patricia) VABRE Fabien (Procuration à MURAT Frédéric) LEGOUT Cécile, AUBERT-PENA Christelle.

L'an deux-mille vingt-trois, le 4 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni sous la Présidence de Madame BÉNITO Patricia, Maire.

**Secrétaire de séance : CHEVALIER CECILE**

**N° 2023-029- Tarifs pour les Floralies**

**Vu** la délibération du 22 décembre 2003 instituant une régie de recettes ;

**Vu** la décision n°08.2021 portant modification d'une régie de recettes ;

**Considérant** la nécessité de fixer les tarifs à appliquer dans le cadre du Marché aux Fleurs « Les Floralies »,

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, dans le cadre des Floralies, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- 10 € pour la mise en place d'un stand jusqu'à 3 m<sup>2</sup> ;
- 20 € pour un stand de dimension supérieure à 3 m<sup>2</sup>.

**Après délibération, la proposition ci-dessus est acceptée par 15 voix pour.**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 07/04/2023, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 07/04/2023 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance  
Cécile CHEVALIER